

"Les Six acceptent de négocier une réduction tarifaire sur plus de 80% de leurs importations industrielles" dans Le Monde (17 novembre 1964)

Légende: Le 17 novembre 1964, le quotidien français Le Monde décrit la difficulté des négociations en cours entre les six pays de la Communauté économique européenne et leurs partenaires internationaux dans le cadre du "Kennedy Round" portant sur un nouvel abaissement des barrières tarifaires internationales.

Source: Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 17.11.1964, n° 6 171; 21e année. Paris: Le Monde. "Les Six acceptent de négocier une réduction tarifaire sur plus de 80% de leurs importations industrielles ", auteur:Fabra, Paul , p. 1; 22.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_six_acceptent_de_negocier_une_reduction_tarifaire_sur_plus_de_80_de_leurs_importations_industrielles_dans_le_monde_17_novembre_1964-fr-541da266-c562-4227-a76c-e3d5bd7f1c61.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

Après le dépôt des listes d'exceptions au « Kennedy Round »

Les Six acceptent de négocier une réduction tarifaire sur plus de 80 % de leurs importations industrielles

De notre envoyé spécial PAUL FABRA

Bruxelles, 16 novembre. – C'est lundi après-midi que les pays participant au « Kennedy round » vont déposer au secrétariat exécutif du G.A.T.T. à Genève, leur liste d'exceptions. Pour les Six, l'établissement de cette liste fut une manière d'exploit. L'accord ne fut conclu à Bruxelles que dimanche matin, à 8 h. 34, après vingt heures de discussions ininterrompues. Le conseil des ministres des Six ne s'était saisi de ce dossier particulièrement difficile que le mercredi 11 novembre. Les travaux ont donc été menés assez rondement.

« Nous ne serions pas arrivés à un si bon résultat si toutes les délégations n'avaient fait un même effort d'équité », a dit M. Neef, secrétaire d'Etat allemand, qui présidait le conseil des ministres des Six et qui, après la nuit blanche de samedi à dimanche, tint une conférence de presse à 8 h. 45 du matin. M. Neef a encore affirmé : « Ce résultat est très clair. La Communauté économique européenne ne sera pas protectionniste. »

M. Rey, membre de la commission chargé des relations extérieures de la C.E.E., devait à son tour tirer les conclusions du travail qui venait d'être accompli et donner quelques précisions : La liste dressée par les Six est extrêmement « présentable » : elle comprend 19 % des importations de produits industriels de la C.E.E. soumis à des droits de douanes et 9 % des importations industrielles totales. Les négociations au G.A.T.T. sur les listes d'exceptions ne commenceront qu'en janvier prochain. Chaque partenaire devra « justifier » sa liste. »

M.M. Neef et Rey ont l'un et l'autre souligné que le conseil des ministres et la commission ont travaillé ensemble dans une bonne atmosphère de coopération. Comment fut conclu l'accord final sur les questions qui restaient en suspens depuis plusieurs jours ?

Les Belges sur la sellette

Pour la délégation française, que présidait M. Boegner, représentant permanent du gouvernement auprès des institutions communautaires de Bruxelles, ce fut une aubaine. Les dernières heures de la nuit furent occupées par une âpre discussion qui opposait Belges et Italiens à propos de l'industrie de montage des automobiles. Le tarif extérieur de la Communauté est actuellement pour les voitures de 22 % et celui qui frappe les pièces détachées importées est de 14 %. L'écart de 8 % entre ces deux droits permet à l'industrie d'assemblage d'Anvers de continuer à vivre. Si la négociation Kennedy aboutit à une réduction de moitié des tarifs, ces deux droits ne seront plus respectivement que 11 % et 7 %. Les Belges estiment que l'écart (de quatre points) ne sera plus suffisant pour permettre à une industrie de montage de subsister. Les Italiens au contraire se sont inquiétés du fait qu'un écart trop grand pourrait encourager les Japonais à monter des voitures dans la Communauté.

Finalement les Belges durent céder contre la promesse qu'au cas où les entreprises d'Anvers auraient des difficultés, les Six « se consulteraient », mais la liste d'exceptions des Six ne comprendra ni les voitures particulières ni les pièces détachées.

Quant à la France, elle fit au début de la nuit de samedi à dimanche une « concession » sur les industries mécaniques, ou plus exactement elle offrit de rabattre de 30 % la longue liste des produits de ce secteur qu'elle voulait mettre en exception. Il semble que la plupart des produits que nous avons ainsi « abandonnés » ne jouissaient déjà que d'une protection douanière faible.

En revanche, M. Boegner se montra intraitable pour les réacteurs nucléaires qui figuraient du reste sur le projet de liste de la commission du Marché commun. Le représentant de l'Euratom, qui voulait au contraire

que les réacteurs soient exclus de la liste, se fit lancer par M. Boegner qui estima que seule la commission de la C.E.E. avait compétence dans cette affaire (y compris pour les produits relevant de l'Euratom).

L'accord dans les autres secteurs

A propos des secteurs dont il fut beaucoup question au cours des négociations de la semaine dernière à Bruxelles, l'accord des Six a été le suivant :

- * INDUSTRIES TEXTILES. – Les cotonnades ne seront pas mises en exception si l'accord mondial sur le coton, réglementant les exportations des pays à bas salaires, est renouvelé. Autrement dit, les cotonnades figurent sur la liste d'exceptions « conditionnelles » de la Communauté. Quant aux articles en laine, ils ne figurent pas sur la liste d'exceptions, mais n'oublions pas que la plupart de ces produits sont « en disparité » et ne doivent donc subir qu'une réduction tarifaire partielle.
- * PAPIER-CARTON. – La Communauté se montrera plus libérale pour les produits hautement élaborés (papiers fins) qui ne seront donc pas mis en exception. En revanche, pour les autres produits, tels les « papiers de base » et les papiers kraft, il est prévu des exceptions *partielles* qui doivent limiter la réduction douanière (les droits, en principe, ne devront pas baisser au-dessous de 16 %). Quant aux pâtes à papier et au papier-journal, ils seront à la fois mis en exception partielle et conditionnelle. Autrement, dit, les Six « offrent » une baisse de droits partielle à la condition que les Scandinaves assouplissent les réglementations qui, selon les Six, s'opposent à une véritable liberté des échanges (les Scandinaves, par exemple, pratiquent un système de « double prix »).
- * ALUMINIUM. – Le droit sera maintenu à 9 % (ce qui implique une mise en exception), mais les Six offriront de « consolider » au G.A.T.T. les contingents d'importation à droit réduit (5 %). Toutefois les quantités importées sous contingents en Allemagne et au Benelux ne pourront toujours pas pénétrer en France, en dépit du fait que le contingent à consolider au G.A.T.T. aura un caractère « communautaire ».
- * PRODUITS DE CHIMIE ORGANIQUE. – Ils ne seront mis en exception que si les Etats-Unis maintiennent leur législation sur l'American selling price (exception conditionnelle).
- * INDUSTRIE MECANIQUE. – La liste de la commission n'a pas été réduite comme le voulaient les Allemands. Elle a été allongée à la requête de la France. Les produits mis en exception à notre demande représentent un peu moins de 200 millions du commerce taxé.
- * REACTEURS NUCLEAIRES. – Ils figurent sur la liste d'exceptions, mais les droits resteront suspendus jusqu'au 1er janvier 1967.
- * CAMIONS ET TRACTEURS. – Ils figurent sur la liste d'exceptions.

La liste d'exceptions est donc finalement relativement courte : Il convient de souligner que le pourcentage de 19 % cité par M. Rey comprend les produits placés en « exception conditionnelle ». Dès le départ du « Kennedy round », la C.E.E. accepte donc de négocier une réduction de ses droits sur plus de 80 % des produits industriels qu'elle importe (ce pourcentage serait accru si les « conditions » dont sont assorties certaines exceptions étaient remplies). De combien sera cette réduction ? On ne le saura qu'au stade final de la négociation Kennedy. Rappelons cependant que les pays du G.A.T.T. sont convenus de discuter sur l'« hypothèse » d'une diminution de 50 %.